

# Règlement de jeu concours Pixomètre

## Article 1. Organisateur et durée du jeu

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) ayant son siège social au 54 rue de Paradis, 75010 Paris et Le Groupement d'intérêt public (GIP) « PIX » ayant son siège social 21-23 rue des Ardennes 75019 Paris lancent, dans le cadre de la Semaine Nationale des Missions Locales, un jeu concours sans obligation d'achat pour les jeunes accompagnés en Missions Locales qui se déroulera du **16 octobre au 10 novembre 2023**.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de participation et d'apporter les informations aux participants concernant le déroulement du jeu et le traitement de ses données à caractères personnels.

## Article 2. Conditions de participation

- 2.1. Le jeu est gratuit et ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans.
- 2.2. La participation au jeu implique une prise de connaissance du présent règlement.
- 2.3. Un parcours est mis à disposition.

Une seule participation est possible, elle est personnelle et nominative.

## Article 3. Modalités de participation

La participation au jeu se fait grâce aux Missions Locales.

Le but est de déposer des points Pix dans une jauge à Pix : chaque participation envoyée permet d'accumuler des points dans le Pixomètre selon la Mission Locale et la région du jeune. A chaque seuil atteint, un visuel clé se découvre (4 seuils) pour laisser, place une fois le défi réussi à un badge.

## Article 4. Désignation des gagnants

Pour le jeu concours, 3 gagnants seront désignés à des échelles différentes :

- La Région ayant recueilli le plus de participation au Pixomètre (au prorata du nombre de bénéficiaires inscrits dans les Missions locales) recevra un pack de goodies Pix.
- Un "super gagnant" tiré au sort parmi tous les participants qui auront envoyé leur résultat, au sein de la région ayant donné le plus de points Pix au Pixomètre (au prorata du nombre de bénéficiaires inscrits dans les Missions locales), pourra gagner "un lot premium". La Mission locale de ce bénéficiaire recevra un pack de goodies Pix.
- Au niveau national, la Mission locale ayant recueilli le plus de participation au Pixomètre (au prorata du nombre de bénéficiaires inscrits), recevra "un lot Premium".

## Article 6. Responsabilité

S'agissant de la mise en œuvre d'un jeu concours à titre gratuit sans aucune contrepartie pour le participant, le participant reconnaît que l'UNML et le GIP Pix ne pourront en aucun cas voir leur responsabilité engagée du fait de la mise en œuvre du jeu et du présent règlement et renonce par conséquent à tout recours, sauf les cas où une telle exclusion de responsabilité n'est pas admise.

## Article 7. Données personnelles

Les informations recueillies par le GIP Pix au sein du formulaire de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par le GIP Pix pour le compte des entités mentionnées à l'article 1. Les informations personnelles des participants (adresse mail d'une part, et le nom et

prénom d'autre part) sont collectées à des fins de suivi du jeu et à l'utilisation de Pix Orga par l'entité auprès de laquelle le participant est rattaché.

La base légale du traitement est le consentement libre et éclairé du participant, caractérisé par sa participation volontaire. Le participant est informé qu'il a le droit de ne pas participer et de ne pas rejoindre le parcours Pix à cet effet.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le GIP Pix et ses personnels ainsi que les entités du réseau des Missions Locales concernées via Pix Orga.

Les données sont conservées pendant la durée du jeu, et seront supprimées au-delà de cette durée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données directement auprès de votre entité de rattachement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Consultez le site [CNIL.fr](http://CNIL.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données en écrivant à [dpo@pix.fr](mailto:dpo@pix.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.